

PK
MC



Nîmes, le 3 - JUL. 2023

**Direction
Générale Adjointe
Développement et
Cadre de Vie**

**Direction de
l'Attractivité
du Territoire**

**Direction Adjointe
Aménagement du
Territoire et
Fonds Européens**

Monsieur Philippe RIBOT
Maire de Saint-Privat-des-Vieux
Mairie
Place de la Mairie

30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

Affaire suivie par :
Christophe DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66

Courriel :

christophe.dumas@gard.fr

Objet : Avis du Département – 1^{ère} Modification Simplifiée du PLU

Réf : CD/CM/2023/44

Monsieur le Maire,

Le projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU décidé par votre Conseil municipal, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme recodifié, m'a bien été transmis avant la mise à disposition du dossier au public.

J'ai bien pris note que cette modification concerne le déplacement de l'Emplacement Réservé n°11 «Création d'une voie de désenclavement chemin des Bleuets» pour permettre la réalisation de logements sociaux et l'ajustement de certains points du règlement (drainage ou de stockage des eaux pluviales, stationnement et hauteur frontale pour les logements locatifs sociaux).

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'absence de remarque de l'Administration départementale ; je vous prie de bien vouloir joindre ce courrier au dossier mis à disposition du public.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du document d'urbanisme de votre commune après modification (Clé USB ou lien de téléchargement).

La Direction de l'Attractivité du Territoire, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,